

Commission « Formation – Enseignement Supérieur »
Rapporteurs : Mme Edwige KERBORIOU et M. Norbert HELLUY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « L'emploi, une responsabilité partagée »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'emploi est une responsabilité partagée par de nombreux acteurs. Le Conseil régional, s'appuyant sur les compétences nouvelles que lui ont conférées plusieurs lois récentes (loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, loi MAPTAM et loi NOTRe) ainsi que sur ses engagements et ses initiatives prises en conséquence au cours des derniers mois, se voit placé dans un rôle pivot.

En plus de son engagement dans la mise en œuvre du SPRO – qui intègre le Conseil en évolution professionnelle (CEP), le Conseil régional s'est mobilisé sur la question de l'emploi, en lien avec ses compétences renforcées dans les domaines de la formation, de l'orientation professionnelle et du développement économique. Ainsi il copréside avec l'Etat le service public de l'emploi régional au sein d'une commission spécialisée du CREFOP. Il a porté le Plan breton de mobilisation pour l'emploi et a initié un partenariat structurant avec Pôle Emploi pour l'achat de formations pour les demandeurs d'emploi. Il a aussi proposé l'installation d'une gouvernance partagée en matière d'emploi et de formation pour accompagner les territoires dans le développement d'actions spécifiques (commissions départementales emploi formation et commissions territoriales emploi formation) visant une meilleure coordination des acteurs sur les champs de l'emploi et de la formation et favorisant l'émergence de projets adaptés aux réalités propres à chaque territoire.

Dans le prolongement de cette mobilisation, et prenant appui sur les articles 6 et 7 de la loi NOTRe, le Conseil régional se porte candidat à la mise en œuvre de la délégation de compétences portant sur la coordination des intervenants dans le domaine de l'emploi qui comporte notamment le transfert, par l'Etat, des financements qu'il apportait à plusieurs dispositifs. Cette délégation de compétence a vocation, précise le bordereau, à être construite avec l'apport de l'ensemble des partenaires de l'emploi en vue de définir une ambition partagée en matière d'accompagnement vers l'emploi.

Cette candidature s'accompagne du projet de mettre en œuvre un « service public de l'accompagnement vers l'emploi ». Celui-ci viserait à assurer un véritable continuum de dispositifs, adossé à une parfaite cohérence des actions d'orientation, de formation et d'insertion. L'enjeu, précise-t-il, est de « faire système » de l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs dans une logique de décloisonnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER considère avec intérêt la démarche volontariste du Conseil régional qui veut améliorer l'accompagnement vers l'emploi en Bretagne en coordonnant les intervenants et en décloisonnant les dispositifs, tout en « respectant » l'ensemble des acteurs et en valorisant leurs actions.

Toutefois, il s'interroge sur les moyens que le Conseil régional et ses partenaires pourront mobiliser pour répondre à ces objectifs.

Plus précisément, ses interrogations portent sur les moyens qui seront mis en œuvre pour :

- former les acteurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP) et diffuser une culture commune parmi l'ensemble des opérateurs (est-il prévu des documents partagés, des outils communs, des échanges de bonnes pratiques ?) ;
- mobiliser, au niveau des territoires, chaque partenaire en lui permettant de mettre en place une véritable individualisation de la relation avec les personnes ;
- éviter que des partenaires ne mettent en place des « traitements de masse indifférenciés » ;
- mobiliser les acteurs économiques et les rendre proactifs ;
- améliorer la proximité en faisant en sorte que les nouveaux dispositifs soient plus performants que les anciens service public de l'emploi départemental (SPED) et service public de l'emploi local (SPEL) et permettent la participation d'un plus grand nombre d'acteurs locaux ;
- éviter la concurrence entre les acteurs et favoriser une coopération indispensable à la réussite de la coordination.

Ses interrogations portent également sur la place qui sera celle des partenaires sociaux, d'une part, dans la recherche d'une cohérence dans les actions menées par le Conseil régional et les acteurs tels que Pôle Emploi, et, d'autre part, dans les structures de proximité au niveau des territoires.

Elles portent, enfin, sur la manière dont sera prise en compte la diversité des besoins des filières professionnelles et des territoires.

Au-delà de ces questionnements, le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'assurer, non seulement la diffusion des informations, mais aussi leur accessibilité et lisibilité, pour répondre à l'enjeu de l'accès à l'emploi. La recherche d'une meilleure coordination et complémentarité entre les démarches et dispositifs semble offrir une opportunité à cet égard.

Cette accessibilité et cette lisibilité nécessitent qu'un échelon territorial infrarégional pertinent soit défini pour permettre aux territoires de jouer un rôle et aux entreprises et publics salariés et demandeurs d'emploi qui vivent sur ces territoires de bénéficier pleinement des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

Il semble nécessaire d'introduire plus de transversalité dans la réflexion, à l'échelon régional, sur les formations à proposer. Ces formations doivent être décidées et conduites le plus possible en phase avec les territoires concernés car chacun de ces territoires a des problématiques d'emploi et de formation spécifiques, mais elles doivent aussi envisager les mobilités entre territoires.

Enfin, une vraie place doit être accordée aux attentes des entreprises et des structures privées et publiques employeuses qui sont les premiers acteurs de la création d'emploi. En effet, la gouvernance des politiques publiques ne peut être une fin en soi.

De même, une vraie place doit être accordée à l'analyse des besoins des salariés et des demandeurs d'emploi

qui sont les bénéficiaires du « service public de l'accompagnement vers l'emploi ».

En conclusion, le CESER suivra, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la négociation qui va s'engager.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Candidature de la Région Bretagne à la délégation compétence "emploi" - loi NOTRe

Nombre de votants : 107

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord UNAPEI-CREAI), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 8

Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Jean-Marc CLERY (FSU)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Marie-Martine LIPS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS salue l'engagement de la Région en faveur de l'emploi et de toutes les politiques publiques qui y contribuent : développement des entreprises, investissement public dans les territoires, développement des transports et des mobilités, action culturelle, soutien à la vie associative, ...

L'ESS, qui représente 14 % de l'emploi en Bretagne, est engagée depuis 2012 avec les partenaires sociaux sur la qualité de l'emploi et des conditions de travail. La problématique est traitée, dans sa mise en œuvre territoriale (Pays de Lorient, de Vannes et de Morlaix/Cornouaille), par le prisme de la consolidation des temps partiels et la mutualisation des emplois et compétences dans les structures de 1 à 10 salariés et 11 à 20 salariés.

Cela a permis de constater que, dans le champ associatif, la question de la réalité du temps partiel ne peut se dissocier du besoin de compétences ressenti par les structures et que le frein majeur à l'acquisition ou au développement de compétences est le manque de ressources. Toutes ces questions croisent l'enjeu majeur de l'appui ressources humaines aux très petites organisations pour anticiper les évolutions de compétences nécessaires à la pérennisation de l'activité et donc le maintien en emploi des salariés, voire le développement de l'emploi dans les structures existantes.

La mutation des modèles économiques associatifs et notamment la généralisation du triptyque « marché public/réponse à appel d'offre/financement sur projet » renforce les difficultés à consolider les postes de fonctionnement et de développement des structures.

Si la mutualisation des emplois et compétences peut constituer un outil adapté à la consolidation et à l'augmentation des temps de travail à temps partiels, les formes et les pratiques de mutualisation sont encore largement méconnues et peu lisibles.

L'enjeu de mutualisation est important car les difficultés à pourvoir des besoins de compétences se traduisent par une détérioration de la qualité de l'emploi.

En cela, l'action engagée sur ces trois territoires a permis d'identifier un diagnostic précis des pratiques, d'objectiver les problématiques et enjeux qui se posent aux petites structures associatives, mais aussi de poser les cadres d'expérimentation et de lancement de plateformes de mutualisation et de compétences.

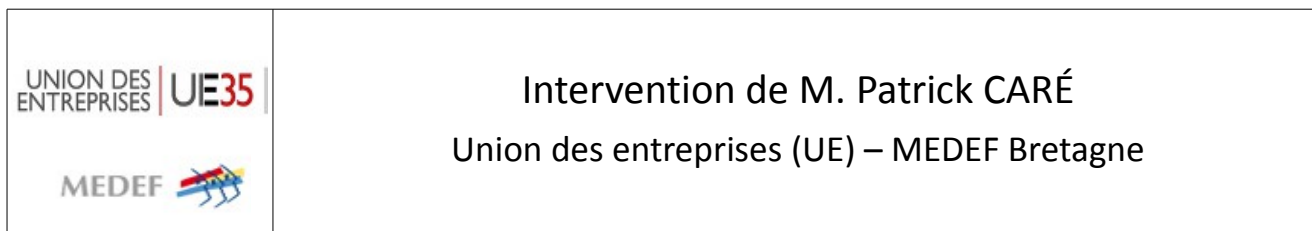
Comme l'indique le rapport, la clé de voute est la coopération entre toutes les parties prenantes qui gravitent sur les questions d'emploi, de travail et de formation professionnelle.

Nous partageons la conviction que les « territoires », notamment les structures intercommunales, sont un lieu stratégique du développement de l'emploi et des compétences.

Or, le constat est largement partagé de la méconnaissance par les élus du champ associatif. Ils ont une perception biaisée de la réalité du travail associatif et de l'apport en termes d'emplois, de services rendus au territoire, à la population. Leur vision de l'ESS est souvent partielle, vue sous l'angle du social, de la réparation. Il y a un réel travail à engager pour construire une culture commune.

Le travail déjà effectué a participé à une meilleure connaissance et à une prise de conscience.

Nous estimons qu'il a ouvert des portes pour asseoir les systèmes d'acteurs au plus près des territoires, mais il reste beaucoup à faire. Nous comptons sur le soutien de la région pour amplifier ce travail car l'ESS a fait la preuve de son efficacité en matière de maintien et de création d'emploi et, avec ce soutien, pourrait encore amplifier cette dynamique.



J'interviens au nom des acteurs patronaux.

Les articles 6 et 7 de la loi NOTRe offrent la possibilité aux Conseils régionaux volontaires, de demander à l'État de leur déléguer « la mission de veiller à la complémentarité et de coordonner l'action des différents intervenants dans le domaine de l'emploi ».

Cela se traduirait en Bretagne par un transfert, au profit de la Région, des lignes de crédits dédiées aux politiques de l'emploi actuellement gérées par l'État, et notamment les Gestions Prévisionnelles des Emplois et Compétences Territoriales (GPEC Territoriales), le réseau Cap Emploi, les Maisons de l'Emploi, etc.

Le Conseil régional de Bretagne affiche une ambition, pour reprendre ses termes, de « faire système » pour mieux répondre aux enjeux de proximité, d'anticipation, d'information mais aussi d'accompagnement global des parcours des personnes.

Au-delà de l'accompagnement des publics vers l'emploi, la Région souhaite également accompagner les territoires, mais aussi les entreprises et les filières.

Nous saluons cette volonté d'une « *meilleure proactivité* », selon les termes de la Région, doublée d'une « *d'une réelle capacité d'anticipation pour prévenir les mutations* ». Nous tenons à rappeler ici que les politiques de l'emploi ne peuvent s'inscrire que dans une politique économique au service de la compétitivité des entreprises bretonnes. Cette proactivité a parfois manqué au cours des dernières années.

A ce titre, nous prenons acte de l'engagement affiché par la Région de travailler « *en accord* » avec ses principaux partenaires que sont l'État et les partenaires sociaux, particulièrement avec le Bureau du CREFOP, dont le E signifie « Emploi ». C'est aujourd'hui l'instance légitime pour suivre le déploiement d'une politique régionale globale en faveur de l'emploi ; et ce, dans le respect des compétences de chacun de ses membres.

Par ailleurs, le transfert de certaines compétences de l'État vers la Région Bretagne ne doit pas, de notre point de vue, conduire à un désengagement total de l'État dans les politiques de l'Emploi. Nous souhaitons que l'État continue de s'exprimer au Bureau du CREFOP, fort de son expérience de coordinateur des acteurs de l'emploi.

Enfin, si nous entendons la volonté de la Région d'œuvrer à une plus grande efficacité et une meilleure coordination des politiques publiques en faveur de l'emploi, nous resterons vigilants à la mise en œuvre et dans l'évaluation des résultats de ce transfert.

Les représentants économiques prendront leurs responsabilités au sein des instances quadripartites. Ils demeureront vigilants et demandent la mesure des effets concrets de cette délégation, tant pour les personnes que pour les entreprises en recherche de compétences. L'emploi ne se décrète pas, il doit être accompagné de mesures au service des entreprises, et d'une politique d'accompagnement concertée des personnes.

La réponse que propose aujourd'hui la Région aux nombreux enjeux bretons est très ambitieuse. C'est également à ce titre, que nous attendons des résultats à la hauteur de ces ambitions, dans le cadre d'une stratégie régionale partagée.

Je vous remercie de votre attention



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU a déjà fait part en mars dernier de ses réserves sur un transfert de compétences en matière de politique de l'emploi. L'officialisation de cette demande par la Région Bretagne ne nous rassure pas davantage. En ce qui concerne les objectifs actuels, la demande se veut modeste et pragmatique, s'en tenant prudemment à la seule « *coordination des acteurs* » de l'accompagnement vers l'emploi. Mais, à terme, quel est le projet politique ? La Région ne pourra pas éternellement voiler ses intentions. Il faudra bien un jour qu'elle explicite la vision qui est la sienne pour l'avenir d'une politique nationale (ou pas) de l'emploi ; et qu'elle ouvre alors le débat.

En ce qui concerne les orientations présentées, celles-ci se résument en un triptyque : « rapprocher les publics » et « abattre les barrières » entre les réseaux ; « mettre en cohérence » orientation formation et emploi à l'échelon local ; et, enfin, « mettre en relation ». La FSU ne surprendra personne en disant qu'elle ne partage pas ces principes portés depuis des lustres par la Région et certains acteurs économiques bretons.

« *Rapprocher les publics* » : la FSU continue à mettre en garde contre les risques de confusion. Elle défend au contraire la nécessité de distinguer *a minima* entre publics scolaires d'une part et publics salariés ou en recherche d'emploi. Le texte de la Région admet certes la spécificité de l'orientation des élèves et étudiants, mais il ne cesse d'appeler dans le même temps au « *décloisonnement des publics* » sur le terrain. Et au passage il embarque une fois de plus les CIO au titre de la « *coordination régionale de l'ensemble des actions des organismes participant au service régional de l'orientation* » - ce qui, une fois de plus, n'est pas ce que dit la loi du 5 mars 2014.

L'indistinction des publics ne pose pas que des problèmes pour les scolaires. Les adultes en emploi ou en recherche d'emploi, eux non plus, n'ont ni les mêmes parcours ni les mêmes statuts ni les mêmes situations sociales ou attentes. Les confondre et confondre les formes que doivent prendre l'accueil et le conseil aux personnes, est préjudiciable, pour les usagers comme pour les professionnels.

« *Territorialiser* » : les « besoins locaux » et la gestion locale des emplois et compétences dans les intercommunalités seront bien le pivot de la politique régionale d'accompagnement. Cela au risque d'attacher un peu plus aux *territoires* les travailleurs les plus fragiles ; travailleurs qui, au passage, trouveront dans les EPCI encore moins d'espaces de représentation et d'expression locale qu'il n'y en avait jusqu'ici.

« *Mettre en relation* » salariés, offres de formations et offres d'emploi : là est le maître mot du projet présenté. La Région repousse avec véhémence le terme d'*adéquationnisme*, mais à l'évidence cela y ressemble. Comme si le défaut d'information et de formation aux emplois existants était l'obstacle majeur pour l'accès à l'emploi. On écarte ainsi totalement la question pourtant centrale du volume des emplois existants ou de leur qualité.

La FSU ne conteste pas que l'accompagnement des chômeurs est aujourd'hui mal en point. Les agents de Pôle Emploi, qui subissent au quotidien les effets ravageurs de la mise à mal de leurs métiers, peuvent en attester. La FSU est aussi bien placée pour savoir que les plus fragiles sont ceux qui bénéficient le moins des formations. Mais la politique de l'emploi ne peut pas pour autant se résumer au rêve d'une « *mise en système* » d'un hypothétique *continuum* « orientation-formation-emploi ».

Que la Région s'en tienne à de telles certitudes est une chose, mais que le CESER ne les questionne pas davantage en est une autre. Malgré quelques aménagements, l'avis du CESER est à cet égard toujours d'une

timidité confondante ; et il faut vraiment un œil expert pour parvenir à y discerner quelque nuance tant soit peu critique dans son propos.

La FSU ne peut décidément pas s'inscrire dans ce cadre et s'abstiendra donc sur l'avis. Quant au projet de la Région proprement dit, la FSU aura sans doute d'autres occasions de se prononcer.

Au-delà de notre région, la politique de l'emploi menée depuis des années dans le pays arrive aujourd'hui à l'heure des bilans. Et si l'on en croit le récent rapport de France Stratégie sur les effets réels du CICE octroyé aux entreprises, de sérieuses réorientations s'imposent.

	<h2>Intervention de Mme Anne LE MENN</h2> <h3>Personnalité qualifiée</h3>
--	---

L'emploi est la priorité absolue, mais il reste beaucoup à faire pour assurer une plus grande efficacité et ainsi accompagner les demandeurs d'emploi les plus fragilisés.

La région est, depuis la loi du 5 mars 2014, devenue chef de file des politiques d'orientation et de formation. Celles-ci n'ont de sens que si elles sont adossées aux politiques de l'emploi au sens large. Je pense que la région a une réelle légitimité pour animer le réseau des acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation

La coordination de tous les acteurs de l'emploi et de la formation permettrait une réelle continuité de services et surtout d'être davantage en phase avec les besoins des entreprises en pleine mutation économique.

Pour autant, il sera important d'être vigilants sur :

- La priorité donnée à la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, car aujourd'hui sur les 32 milliards dépensés au titre de la formation, seulement 14 % sont utilisés pour les demandeurs d'emploi, contre 61 % pour les actifs.
- La mise en place de dispositifs permettant un réel accompagnement direct des demandeurs d'emploi les plus fragiles et non **des plates formes dématérialisées**. L'orientation, l'accompagnement ne peuvent se faire sans le fondamental.... La relation humaine !
- La qualité des informations données aux personnes afin d'éviter que le parcours vers l'emploi ou la formation ne continue à être un « **parcours du combattant** ».
- Le rapprochement des entreprises avec les acteurs de l'emploi est une priorité absolue et urgente. Aller au-devant des entreprises en phase de recrutement, être à l'écoute de leurs besoins, répondre rapidement et efficacement à leurs offres d'emplois . Il reste beaucoup à faire sur ce sujet ; Les acteurs de l'emploi ont également un rôle à jouer auprès des entreprises pour les sensibiliser à l'emploi des plus fragilisés et faire taire les préjugés sur les jeunes, les seniors, les personnes handicapés.....
- L'attention portée à une plus **grande équité territoriale** en matière de formation, car certains territoires sont encore les parents pauvres des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et de formation.

Pour conclure, je dirai que je me réjouis de la candidature de la région à la délégation de compétence vers l'emploi, car je pense que sa légitimité est évidente sous-tendue par une réelle politique prenant en compte les besoins des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion et des entreprises en pleine gestion des emplois et des compétences.



Intervention de M. René LE PAPE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

La volonté de prise de compétence relative à la coordination des acteurs de l'emploi par le Conseil régional s'inscrit dans la perspective de bâtir une politique globale et cohérente autour d'un triptyque : orientation – formation – insertion professionnelle.

L'illisibilité des interventions croisées et les échecs des politiques de l'emploi au niveau national nous conduisent à envisager positivement cette décentralisation. Nous nous en étions déjà félicités lors de l'adoption de la loi du 5 mars 2014 qui est venue conforter le rôle de chef de file de la Région en matière de « Service Public Régional de l'Orientation ».

Avec cette nouvelle délégation de compétence, la Région Bretagne va assumer davantage de responsabilité sur l'insertion professionnelle. Notre région affiche un taux de chômage de 8,8% au premier trimestre 2016, avec de fortes disparités suivant les territoires. On mesure l'étendue de la tâche à accomplir.

Aussi, adoptant une position de principe favorable à cette démarche, nous demandons au Conseil régional de préciser davantage ses orientations stratégiques. Car si les enjeux sont bien précisés dans cette communication, nous en attendons davantage en ce qui concerne les plus-values de cette prise de compétence. Nous pensons notamment aux enjeux d'accélération des délais entre l'expression des besoins en compétence des employeurs et la mise en place de formations adaptées.

En outre il nous paraît nécessaire de mentionner ici deux absences.

La question de l'évaluation tout d'abord. Une démarche plus systématique de contrôle et d'appréciation des actions doit être menée. Un retour plus régulier et rapide est attendu par les acteurs économiques sur les questions de formations et d'insertion dans l'emploi.

Le positionnement et les interactions avec les organismes privés ensuite. Ces acteurs, leurs pratiques et leurs résultats ne figurent pas dans le document fourni par la Région. Nous pensons aux cabinets de recrutement, aux réseaux d'agences d'emploi, à l'utilisation des outils numériques... Un exemple parmi de nombreux autres : 5 000 CDI sont proposés en ce moment en Bretagne sur le site « Le Bon Coin ». Il faut tenir compte de la diversité des entreprises privées et de leurs approches pour innover dans le déploiement des politiques publiques de l'emploi.

Un mot pour terminer sur la question de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences territoriales. Nous souhaitons bien évidemment que l'ensemble des organismes de représentation des entreprises soit associé à la mise en place ou au développement de ces actions.



Intervention de Mme Véronique LE FAUCHEUR Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La région Bretagne souhaite ouvrir la négociation en vue d'obtenir la délégation de compétence emploi permise par l'article 7 de la loi NOTRe.

Le CESER est saisi pour donner un avis sur la note d'instruction qui sera présentée à l'assemblée.

La CFDT partage le diagnostic fait par la région et appuyé dans cet avis du CESER sur la nécessité de prioriser l'accompagnement au parcours des salariés et demandeurs d'emploi, en rendant un service de qualité sur tout le territoire et quelques soient les structures.

Oui, la mise en cohérence des dispositifs d'accompagnement et d'orientation vers l'emploi est une priorité. Le Plan 1 million a déjà permis d'identifier des modes de coopération et de créer des lieux de concertation opérants qui seront structurants pour l'avenir. A noter notamment la mise en place de la conférence des financeurs, le regroupement des lieux de concertation territoriaux Etat-Région, des diagnostics territoriaux partagés Pôle Emploi et Région... Les constats sont faits et partagés quant à cette nécessité d'harmoniser et de renforcer la qualité de l'accompagnement et notamment du Conseil en Evolution Professionnelle. Cette délégation ne doit pas se limiter à une rationalisation mais bien travailler à une amélioration de la qualité pour les usagers.

La CFDT partage effectivement les constats et orientations proposés par le CESER ainsi que l'interrogation sur les moyens ; la CFDT votera donc favorablement sur cet avis.

Pour autant si la CFDT reconnaît le volontarisme de l'exécutif breton à mettre en cohérence l'économie, le social, l'emploi et la formation, il est nécessaire à ce jour d'identifier et partager les enjeux de ces transferts en termes de qualité de service au public, de gouvernance, de financements et d'impacts sociaux pour les salariés concernés.


La CFDT attend que, dans un cadre quadripartite, le périmètre d'une telle délégation soit défini ainsi que celui des financements : le transfert concerne-t-il seulement les dispositifs ? Ou couvrira-t-il aussi le fonctionnement des services concernés ? Quels impacts aura-t-il sur les services et personnels de ceux-ci ? A ce titre, la CFDT, organisation représentative majoritaire dans les missions locales, tient à relayer ici l'inquiétude de ces salariés quant à la pérennité de leur activité, de leur organisation et des financements. La mise en œuvre de la délégation doit s'accompagner d'une démarche participative incluant tous les opérateurs concernés et les organisations représentatives des personnels concernés.

La CFDT s'était investie dans les débats relatifs à la loi NOTRe en ce sens, à savoir garder une cohérence du service public de l'emploi permettant une équité d'accès aux dispositifs sur tout le territoire. Dans ce projet de délégation, il conviendra donc de garantir que les politiques nationales soient effectivement suivies et que les opérateurs nationaux en région s'inscrivent dans ce projet de mise en cohérence notamment de l'orientation et de l'accompagnement.

Plusieurs questions se posent donc, qui méritent débat et échange afin de garantir effectivement la mise en cohérence souhaitée.

Pour conclure, si la CFDT partage les interrogations pointées dans l'avis du CESER et votera pour celui-ci, elle attend effectivement qu'un travail quadripartite soit initié et qu'une démarche participative de construction

du projet soit proposée aux structures concernées. De nombreuses réformes ont été mises en œuvre et sont encore à stabiliser, et enfin, nous entrons également dans un contexte politique particulier qui est à prendre en compte.

	<h2>Intervention de M. Franck PELLERIN</h2> <h3>Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)</h3> <p>Par accord entre la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et le CRJA Bretagne</p>
---	---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Chaque année, en Bretagne, ce sont plus de 2 500 postes et près de 700 CDI qui sont à pourvoir dans le secteur agricole. Depuis début septembre, en moyenne, ce sont 300 offres d'emploi disponibles, dont 150 CDI qui sont à pourvoir.

Néanmoins, ce marché de l'emploi dynamique peut masquer les difficultés économiques des secteurs agricoles. La contradiction apparente entre difficultés économiques et marché de l'emploi dynamique s'explique par un contexte démographique d'une population agricole vieillissante particulièrement dans l'élevage et d'un travail au quotidien avec du vivant qui limite les possibilités de gains de productivité. Ainsi, un effort supplémentaire doit être conduit pour démontrer les perspectives d'emploi du secteur agricole.

Mais dans un contexte de chômage élevé, nous constatons les difficultés réelles des politiques d'emploi à faire preuve de réactivité et d'adaptabilité.

Si l'effort des pouvoirs publics régionaux et des partenaires sociaux agricoles pour développer une politique de formation cohérente vers les emplois agricoles est indéniable, le Conseil régional doit poursuivre la mise en cohérence des actions à conduire, favoriser les complémentarités des actions et des dispositifs et également assurer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs aux entreprises, mais aussi aux candidats aux métiers agricoles.

Dans un contexte de chômage de masse et d'échec des politiques d'emploi, dont les orientations sont pour l'essentiel définies nationalement, le rapprochement des compétences des pouvoirs publics des territoires et des entreprises semble être une orientation à soutenir.

Je vous remercie de votre attention



Intervention de Mme Viviane SERRANO Union régionale Solidaires de Bretagne

Une des solutions engagées pour combattre le chômage de masse installé dans notre pays est d'aider les entreprises à créer des emplois. A chaque catégorie de population, considérée comme en « sur-chômage » (par rapport à la moyenne) s'applique des aides spécifiques pour inciter les employeurs à les embaucher en priorité : jeunes, seniors, handicapés...

Malheureusement, nous le savons tous, certains entrepreneurs indélicats profitent de cet « effet d'aubaine » et accumulent primes, subventions et aides diverses.

Ils créent des sociétés multiples pour brouiller les cartes, se présentent comme innovateurs.

Ils s'attaquent à des catégories de population les plus fragiles sur le marché de l'emploi (jeunes, femmes, chômeuses, seniors, handicapées...) qui se retrouvent ensuite encore plus désespérées.

Un exemple concret, récent, chez nous, et dont la presse s'est fait l'écho !

La société Myalis, société mise en liquidation judiciaire par le tribunal de Commerce de St Brieuc le 20 juillet 2016, a réussi à manipuler des organismes publics, semi-publics, paritaires ou associatifs : Pôle Emploi, AGEFOS-PME, Cap Emploi, la CCI, mais aussi le Conseil Régional.

Ces institutions n'ont pas fait preuve d'assez de vigilance.

La société Myalis a dévoyé le dispositif POE (Plan Opérationnel à l'Emploi) signé avec Pôle Emploi : 18 heures de formation au lieu des 400 prévues, apprentie transformée en formatrice, stagiaires travaillant sur le terrain.

Le Conseil Régional a financé un poste de cadre pendant un an. Le CDI prévu par la dispositif ALPI n'a duré que la période du financement régional.

Dans le cadre de de la décision modificative présentée à la session du conseil régional du 13 octobre 2016, 3,5 M€ vont glisser du programme d'accompagnement du développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des activités industrielles vers l'amélioration de la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire. Un bilan de ce transfert sera indispensable.

Par ailleurs, si l'Union Solidaires de Bretagne partage les interrogations du CESER, elle demande que soit ajouté le contrôle et le suivi de l'utilisation de tous ces dispositifs financiers, aides, subventions et autres dispositifs d'appui aux entreprises.

Le détournement des dispositifs n'est pas acceptable et doit être sanctionné. Le Conseil régional et l'ensemble des opérateurs doivent être extrêmement vigilants sur l'utilisation des deniers publics.



Intervention de Mme Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT soutient les remarques formulées dans l'avis du CESER sur le dossier « l'emploi une responsabilité partagée ».

La région entend se positionner pour prendre la délégation de compétence pour assumer le rôle de coordination des acteurs de l'emploi comme le permet la loi NOTRe.

Il s'agit en fait pour la Région d'examiner avec l'Etat cette faisabilité pour établir une convention précisant les objectifs et les conditions d'exercice et de suivi de la délégation, notamment les conditions de transfert par l'Etat à la Région des crédits affectés hors dispositifs nationaux des politiques de l'emploi.

Tout le monde s'accorde sur le réel besoin de développer l'emploi en Bretagne comme dans tout le pays par ailleurs, toute la France serait plus juste car le cas des territoires hors métropole est particulièrement sensible à ce sujet.

La coordination des acteurs publics de l'emploi est un des éléments qui y participe. Ce n'est pas le seul comme le souligne le dossier régional en faisant mention de l'importance du dialogue social et plus particulièrement celui du quadripartisme.

C'est vrai que ce type de dialogue social en territoire n'est pas commun et à cet égard la Conférence Sociale est un élément à prendre en compte, comme son bureau. Sous une autre forme de quadripartisme, le bureau du CREFOP est un acteur particulièrement pertinent.

Le bureau du CREFOP peut, sur le sujet qui est le nôtre, être l'outil commun qui veillera au respect de la procédure qui reste cependant politiquement à démontrer.

A toutes fins utiles, il nous revient de préciser que la CGT n'a pas été signataire de la convention dans le cadre du CREFOP du plan 47 000 formations supplémentaires pour la Bretagne dans le cadre du plan 500 000 au niveau national.

En effet, force est de constater qu'aujourd'hui, on constate partout et à tous niveaux, une difficulté pour que les formations soient suivies d'un emploi durable, ce devrait pourtant être le seul indicateur qui vaille.

Encore faut-il regarder avec lucidité l'environnement de travail des personnels engagés sur les questions de l'emploi. Certains opérateurs pratiqueraient un « traitement de masse indifférencié » pour reprendre l'expression du Conseil régional.

C'est bien méconnaître le professionnalisme des intéressés.

Il faut rappeler que face au chômage de masse, les professionnels n'ont pas aujourd'hui les moyens de faire le travail d'accompagnement vers l'emploi et les formations qualifiantes. Décloisonner, coordonner et mutualiser ne suffiront pas sans moyens matériels, humains et en moyens en formations.

Des professionnelles de terrain, notamment des Conseillères Pôle Emploi, nous ont confié ne jamais avoir été formées sur le Compte Personnel de Formation, pour ne prendre qu'un exemple.

Pour la CGT, des emplois existent donc bien, ils répondent à une réelle nécessité mais ne sont pas créés.

La CGT conduit actuellement une action revendicative en forme d'identification des besoins d'emplois dans les entreprises et secteurs publics pour remplacer les départs, avancer des propositions d'emplois nouveaux, permettre la transmission du savoir-faire, relocaliser l'activité, ...

Par ailleurs, sur tous les plans d'actions, nous avançons la notion essentielle de l'ancrage en territoire.

Le territoire est certainement un noyau pertinent pour favoriser la mise en commun des acteurs locaux. Pour autant, il est important d'identifier les diverses actions autour de l'emploi et de la formation afin d'évaluer leurs impacts réels sur l'économie locale. Il est important de pouvoir mutualiser les actions entre elles afin de favoriser la mise en mouvement de tous les acteurs économiques et sociaux en toute transparence jusqu'au cadre national qui reste garant de droits pour tous sur tout le territoire.

Il est essentiel de veiller à un équilibre territorial des activités et des emplois, dans un souci de proximité mais aussi d'environnement, dans un cadre national républicain.

La CGT sera, à l'instar de la conclusion de l'avis du CESER, attentive elle aussi sur la négociation qui va s'ouvrir entre l'Etat et le Conseil Régional et suivra ce dossier avec une très grande attention.